

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

04 mars 2024

Date d'Affichage

20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absente excusée et représentée : Mme Annick PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Mme Fabienne LENOËL.

M. Philippe GAILLARDON remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°03/02 : ÉCLAIRAGE DU STADE CEDRIC LEPLEY

Monsieur Stéphane LECHANOINE et Madame Maryline VAUTIER, employés à la SORAPEL et Madame Fabienne LENOËL, membre du Football Club de l'Elle quittent la salle pour ne pas prendre part à la discussion et au vote.

Madame le Maire rappelle qu'en 2022, il a été convenu d'instruire le projet d'investissement d'éclairage sportif du stade Cédric Lepley, conformément à l'application du pacte financier et fiscal 2021-2026, délibéré en conseil communautaire le 21 juin 2021 et rédigé comme suit :

« Les gros travaux ou opérations de renouvellement réalisés sur des équipements sportifs d'intérêt communautaire, à l'exception des équipements relevant de la notion d'équipement unique à l'échelle du territoire, font l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 30 % du montant HT, plafonné à 40 % du reste à charge HT ».

Le coût prévisionnel d'opération était alors estimé à 72 500 € HT.

En 2023, celui-ci a été revalorisé à hauteur de 118 453 € HT.

Sur cette base, le conseil communautaire du 18 octobre 2023 a alors fixé le fonds de concours communal à 35 536 €.

Finalement, le résultat de l'appel d'offres s'est avéré moins élevé, ce qui a ramené le coût d'opération à 89 463 € HT.

Par ailleurs, la demande de DETR a été rejetée, au motif qu'il s'agit d'une création d'un éclairage et que seules les rénovations sont éligibles au dispositif de l'Etat.

Reste que le projet peut encore bénéficier d'une subvention de 40 000 € de la Fédération Française de Football (FFF). Le dossier de demande est constitué, mais à ce jour aucune notification n'est encore prononcée.

Dans ce contexte incertain, pour calculer le fonds de concours demandé à la

commune, Saint-Lô Agglo a établi 2 hypothèses, avec ou sans subvention de la FFF.

1. $89\,463\text{ €} \times 30\%$ plafonné à $(89\,463\text{ €} - 40\,000\text{ €}) \times 40\%$ soit $19\,785.20\text{ €}$
2. $89\,463\text{ €} \times 30\%$ soit $26\,838.90\text{ €}$

Considérant l'ensemble de ces éléments, Saint-Lô Agglo informe que le fonds de concours qui sera demandé à la commune, pour la construction d'un éclairage au stade Cédric Lepley sera situé dans une fourchette allant de $19\,785.20\text{ €}$ à $26\,838.90\text{ €}$, en fonction de la notification de la FFF.

Pour l'avancement de ce dossier, Saint-Lô Agglo demande à la commune la prise d'une nouvelle délibération en prenant en compte cette fourchette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête définitivement le montant du fonds de concours communal pour la construction d'un éclairage au stade Cédric Lepley, en fonction du bilan de l'opération, dans une fourchette allant de $19\,785.20\text{ €}$ à $26\,838.90\text{ €}$, selon la notification de la Fédération Française de Football.
- Autorise Madame le Maire à signer un avenant à la convention et tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Philippe GAILLARDON	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 